

COTISATION HIVER 2024 - 2025

30 semaines : du 9 septembre 2024 au 6 avril 2025
3 terrains en chevron sous bulle

	Paiement avant 30/06	Paiement après 30/06	Tarif heure volante
9h à 16h en semaine	460 €	505 €	20 €
À pd 16h en semaine	615 €	670 €	20 €
Le week-end	510 €	560 €	20€
Titulaire ou co-titulaire	Membres étant déjà dans une récurrence hiver		10 €
Étudiant école tennis	Élève inscrit au cycle en cours		10 €

Avis important aux membres hiver 2023-2024 et/ou été 2024

Les titulaires d'un terrain d'hiver 2023/2024 ont la priorité pour le renouvellement de leur terrain d'hiver 2024/2025 jusqu'au 15 mai 2024.

La confirmation des terrains 2024/2025 se faire par versement d'un acompte de 100 € ; le solde étant dû pour le 30 juin 2024 au plus tard afin de bénéficier du prix préférentiel.

A partir du 16 mai 2024, les personnes extérieures peuvent réserver les terrains pour lesquels les membres n'ont pas payé l'acompte, ceux-ci perdant leur priorité.

Si vous possédez un abonnement et que vous ne pouvez pas venir jouer, veuillez nous avvertir à temps (par mail à michel.decock@batd.eu 24h minimum) afin que d'autres personnes puissent bénéficier des terrains. Dans ces conditions, vous récupérerez votre heure avant la fin de la saison d'hiver. Il est autorisé de pouvoir récupérer maximum 4h au total.

Pour des facilités de comptabilité, le paiement se fera par **virement avec communication précise au n° de compte BE40 1096 6047 5463** via le compte du titulaire du terrain qui sera seul responsable du paiement.